

PRÉFACE

L'enseignement de la procédure pénale est devenu, au cours de ces dernières décennies, une véritable gageure permanente. Comment faire prendre conscience aux étudiants du nécessaire équilibre entre les besoins de la poursuite et les droits de la partie poursuivie ? Comment, dans un climat hyper sécuritaire, leur faire toucher du doigt l'importance des droits de la défense ? Comment faire ressortir les grandes articulations de la procédure et les raisons d'être de chacune de ses règles ? Il suffit de se rappeler que c'est toujours le Code napoléonien de procédure pénale de 1808 qui sert de référence pour mesurer la difficulté... La société a évolué, d'innombrables lois modifiant ou complétant le Code ont tenté de le faire évoluer en parallèle, sans réellement y parvenir – ce qui explique sans doute l'importance toujours plus grande de la jurisprudence, en particulier de la Cour constitutionnelle et de la Cour européenne des droits de l'homme – et en sacrifiant l'indispensable cohérence de l'ensemble. Comment, par exemple, convaincre de futurs juristes du nécessaire respect d'une procédure longue et complexe lorsque le législateur lui-même déploie, ces dernières années, une énergie sans limites pour en faire l'économie ? L'art du professeur de procédure pénale sera donc de conduire ses étudiants à travers ce dédale et de leur apprendre le sens de l'équilibre et de la mesure.

Avec les éditions successives du *Manuel de procédure pénale*, nous avons fait le pari qu'il était possible de présenter un exposé se voulant exhaustif de la procédure pénale qui répondrait aux besoins des praticiens mais qui servirait en même temps de guide pour les étudiants.

Aujourd'hui, les grands principes sont à ce point noyés dans quantité d'atténuations, d'exceptions et de dérogations, chacune évoluant au gré de la jurisprudence constitutionnelle et européenne, sans parler des nombreux mécanismes hybrides introduits au cours des dernières années, que tout un travail préalable de « reconstruction » de la règle s'impose au professeur qui la veut intelligible pour ses étudiants. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'il pourra en exposer les formulations concrètes au travers des dispositions législatives et jurisprudentielles. Il ne suffit donc plus d'énoncer des règles, encore faut-il les faire comprendre et susciter une réflexion critique pour former des praticiens prêts à leur bon usage.

Ce travail pédagogique requiert dès lors un outil adapté. C'est précisément ce que nous offrent Olivier Michiels et Géraldine Falque avec leur *Principes de procédure pénale*.

L'exposé est soigneusement structuré. Quant au contenu, les auteurs réussissent le tour de force de dégager le principal de l'accessoire, tâche éminemment complexe et délicate à l'heure actuelle. L'exposé est clair et didactique, il va à l'essentiel, en évitant de se perdre dans des détails sortant du cadre d'un enseignement de troisième baccalauréat, sans pour autant tomber dans la simplification à outrance. À tout moment, les nombreuses références en notes de bas de page permettent de compléter l'information si nécessaire. La double expérience d'enseignants et de praticiens des auteurs les a judicieusement guidés dans leurs choix des questions à développer.

Si l'ouvrage est principalement destiné aux étudiants en droit, je suis convaincue qu'ils s'y replongeront souvent à l'entame de leur vie professionnelle car il rendra aussi bien des services aux praticiens qui cherchent à se faire une première idée sur une question de procédure pénale.

La volonté d'Olivier Michiels et de Géraldine Falque est de placer résolument leur ouvrage dans la continuité du *Manuel de procédure pénale*. L'essai est parfaitement réussi, ce dont je me réjouis vivement.

Cette magnifique synthèse de la procédure pénale belge actuelle, en mettant en évidence ses dernières évolutions, constitue une démonstration de plus – si elle était encore nécessaire – de l'absolue nécessité d'enfin aboutir à la promulgation d'un nouveau Code de procédure pénale, en lieu et place de cet édifice branlant, constitué de couches successives produites au gré des époques, des phénomènes criminels du moment, des situations problématiques, des faits divers ou des impasses. Il est indispensable de repenser de manière systématique le rôle et les pouvoirs de chaque intervenant ainsi que leurs droits et obligations, de recréer une procédure efficace et praticable et de retrouver l'art de rédiger des textes clairs et synthétiques.

Ann JACOBS
Professeur émérite de droit
pénal et de procédure pénale
à l'Université de Liège